

#### **FORMATION**

# « HYGIENE ALIMENTAIRE EN ETABLISSEMENT DE RESTAURATION COMMERCIALE »

Formation répondant au décret n°2011-731 du 24 juin 2011 sur l'obligation de formation pour les établissements de restauration commerciale.

## **OBJECTIFS GENERAUX:**

- Acquérir les capacités nécessaires pour organiser et gérer un établissement de restauration commerciale dans des conditions d'hygiène alimentaire conformes aux attendus de la réglementation et permettant la satisfaction du client.
- Répondre à l'obligation de formation pour les établissements de restauration commerciale conformément au décret n°2011-731 du 24 juin 2011 et l'arrêté du 5 octobre 2011

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Identifier les grands principes de la réglementation en relation avec la restauration commerciale
- Analyser les risques liés à une insuffisance d'hygiène en restauration commerciale
- Mettre en œuvre les principes de l'hygiène en restauration commerciale

**DUREE DE LA FORMATION**: 14 heures

**PUBLIC CONCERNE**: tout professionnel qui exerce ou souhaite exercer une activité de restauration commerciale (restauration traditionnelle, cafétérias et autres libresservices, restauration de type rapide)

PREREQUIS: aucun

# **OUTILS ET METHODES PEDAGOGIQUES:**

- Formation animée à l'aide d'un support informatique.
- Formation participative autour d'études de cas et de mises en situation.
- Explications de tous les principes en utilisant l'exemple des établissements de restauration dans lesquelles travaille(nt) le(s) stagiaire(s) en formation.

**REALISATION DE LA FORMATION**: formation en présentiel ou distanciel

## **PREALABLE A LA FORMATION:**

Entretien téléphonique pour identifier les besoins de chaque stagiaire

## **MODALITES D'EVALUATION:**

- Questionnaire d'acquisition des connaissances
- Questionnaire de satisfaction de la formation
- Attestation remise en fin de formation

## **PROGRAMME DE FORMATION:**

(Conformément à l'arrêté du 5 juin 2011 définissant le cahier des charges de la formation)

- 1. Aliments et risques pour le consommateur : introduction des notions de danger et de risque
  - 1.1. Les dangers microbiens
  - 1.2. Les autres dangers potentiels
- 2. Les fondamentaux de la réglementation communautaire et nationale
  - 2.1. Notions de déclaration, agrément, dérogation à l'obligation d'agrément
  - 2.2. L'hygiène des denrées alimentaires (réglementation communautaire en vigueur)
  - 2.3. L'arrêté en vigueur relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail
  - 2.4. Les contrôles officiels
- 3. Le plan de maîtrise sanitaire
  - 3.1. Les Bonnes Pratiques d'Hygiène
  - 3.2. Les principes de l'HACCP
  - 3.3. Les mesures de vérification (autocontrôles et enregistrements)
  - 3.4. Le Guide Bonnes Pratiques d'Hygiène du secteur d'activité spécifié

**TARIF**: 420€ TTC par stagiaire (prise en charge possible selon votre statut – formation non éligible au CPF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023)

**DELAI D'ACCES :** la formation peut se dérouler sous un délai de 1 mois en fonction des contraintes.

**ACCESSIBILITE**: nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les conditions d'accueil et d'accès sont à définir lors de l'inscription.

FORMATEUR: Juliette ARDOIN SANCHEZ

Ingénieur agroalimentaire, consultante formatrice en hygiène et sécurité alimentaire

Contacts pour toute inscription ou informations complémentaires :

Juliette ARDOIN SANCHEZ – J.A.S CONSULTING

06 29 63 01 93 ou contact@jasconsulting.fr

www.jasconsulting.fr



Date de mise à jour : 27.02.2023